



# ATTESTATION

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies <sup>(1)</sup>

Signature

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> Est passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (articles 313-1, 313-2, 441-1 et 441-6 du code pénal). La sincérité et l'exactitude des déclarations souscrites ou l'authenticité des pièces produites en vue de l'attribution et du paiement des prestations servies par les organismes de sécurité sociale peuvent être vérifiées dans le cadre de l'exercice du droit de communication réglementé par les articles L114-19 et suivants du code de la sécurité sociale.

L'objet de cet imprimé est de permettre la gestion d'un dossier de demande d'aide, sous forme d'un traitement informatique, déclaré à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et dont la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) est responsable. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel vous disposez de droits (information, accès, rectification, opposition,.....) au regard de l'utilisation de vos données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits auprès de la CNMSS, sur simple demande adressée par formulaire électronique, en fonction de votre statut sur le site internet de la CNMSS ou par courrier postal à : CNMSS-DGR/SJR-Délégué à la protection des données personnelles-247 av J. Cartier 83090 Toulon cedex 9, en précisant l'objet de votre demande ainsi que vos nom, prénom et en joignant la copie recto-verso de votre pièce d'identité.

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

### Dans l'enveloppe « pièces médicales »

Dans tous les cas

- le formulaire médical complété et signé par votre médecin

Cas particulier

- aide au maintien à domicile : la grille AGGIR complétée et signée par votre médecin
- produits pharmaceutiques ou thérapies non conventionnelles : une ordonnance avec indications précises (articulation ou organe concerné, nombre de séances, durée...)
- soins dentaires : la copie de la radio panoramique dentaire ou autre radio des soins concernés
- aménagement de véhicule : un certificat médical d'aptitude à la conduite, délivré par un médecin agréé par la préfecture (ou si nécessaire, l'autorisation délivrée par la commission médicale de la préfecture)

### Dans l'enveloppe « pièces administratives »

Dans tous les cas

- le formulaire administratif complété et signé
- un relevé d'identité bancaire
- le devis correspondant au besoin ou la (les) facture(s) originale(s) acquittée(s)
- un justificatif du montant pris en charge (ou non) par les organismes sollicités

Cas particulier

- aménagement de véhicule : la copie de votre permis de conduire mis à jour des codes de restriction
- aménagement de véhicule ou du domicile ≥ 2000 € : un second devis d'un autre fournisseur

**Les devis des aménagements doivent distinguer les montants relatifs aux fournitures et à la main d'œuvre**

**>> Ces 2 enveloppes sont glissées dans l'enveloppe CSPC**

